



Hérisson d'Europe © Réseau SOS faune sauvage

Que faire si je trouve un hérisson en difficulté ?

Le saviez-vous ?

Le Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus* – est un mammifère omnivore, se nourrissant principalement de vers de terre, escargots, limaces, œufs, fruits et baies. Il chasse la nuit et peut parcourir jusqu'à 3 kilomètres. Quand la température descend en dessous de 14° et que sa nourriture se raréfie, il entre alors en hibernation. Sa température passe de 35° à 15°. Son pouls passe de 180 à 10 pulsations par minute.

Une espèce en danger

Le Hérisson d'Europe est la 2^e espèce pour laquelle nous recevons le plus d'appels sur le réseau SOS Faune Sauvage, derrière la tourterelle turque. Il existe malheureusement peu de données sur sa population en France. Néanmoins, certains experts prédisent sa disparition en 2050.

L'espèce est néanmoins protégée depuis 1981 : il est donc interdit de détruire, capturer, mutiler, enlever, mettre en vente ou naturaliser un hérisson, sous peine de poursuite.

Voici les dangers pesant sur cette espèce :

- Disparition des insectes (sa nourriture principale)
- Perte de son habitat (étalement urbain, cloisonnement des jardins ...)
- Pesticides, anti-limaces (même « biologiques »)
- Circulation automobile
- Fauchage, tondeuses-robot, incendie des tas de bois/branches
- Chiens non tenus en laisse
- Piscines

Quand s'alarmer ?

On dit souvent qu'un **hérisson vu en plein jour** est en danger. C'est généralement vrai, hormis quelques exceptions. Pour en avoir le cœur net : contactez le réseau SOS Faune Sauvage. Placez le hérisson dans un carton le temps d'appeler, si vous avez peur qu'il s'enfuît.





Hérisson d'Europe © Réseau SOS faune sauvage

Pour un hérisson vu la nuit :

- Entre septembre et avril et qu'il pèse moins de 700 grammes : nous sommes alors en plein dans la période d'hibernation. A ce poids-là, il ne passera sûrement pas l'hiver. **Contactez le réseau SOS Faune Sauvage.**
- Le reste de l'année : s'il est blessé, amorphe, qu'il respire mal (encombrement), qu'il a des parasites sur lui (tiques, puces, larves ou asticots), ou qu'il ne se met pas en boule quand vous l'approchez, **contactez le réseau SOS Faune Sauvage.** Sinon, laissez-le, il va bien.

Et sinon, voici quelques conseils pour que la cohabitation se passe au mieux dans nos jardins :

- N'utilisez pas de pesticide ou de produits anti-limaces
- Faites des passages dans vos clôtures, afin qu'il puisse passer de jardin en jardin
- Si vous avez un plan d'eau, placez une planche dedans afin qu'il puisse en sortir
- Tenez vos chiens en laisse, et surveillez-les dans votre jardin la nuit
- Ne brûlez pas les tas de bois ou de branches, cela peut être un nid d'hérisson
- Ne dérangez jamais un nid d'hérisson, la mère pourrait abandonner sa portée
- Si vous le souhaitez, vous pouvez construire un abri à hérisson

Pour toute information complémentaire, consultez notre site internet : <https://nord.lpo.fr>
Pour devenir bénévole transporteur du réseau SOS faune sauvage, ou vétérinaire partenaire, contactez-nous.

Pour prendre en charge le hérisson en détresse :

- Prenez-le avec des gants et mettez-le dans un carton perforé de quelques trous.
- Placez une bouillotte dans le carton (ou une bouteille d'eau chaude entourée d'un linge)
- Couvez le hérisson avec un linge
- Laissez le carton dans une pièce chauffée et calme
- Ne donnez pas de pain ou de lait. Une gamelle d'eau fera l'affaire. Eventuellement, des croquettes pour chien et chat.
- Pesez le hérisson et **appelez le réseau SOS Faune Sauvage au 07 72 22 51 40.** Le week-end ou en dehors des horaires du réseau, contactez un centre de soins (liste sur notre site).

La détention d'animaux sauvages en captivité sans autorisation spéciale est interdite par la loi. Vous devez confier l'animal le plus rapidement possible, et ne jamais tenter de l'élever.

